

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUILLET 2020 PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquels font apparaître un bénéfice de 1.193.087,02 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les mentions y figurant.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice net de 1.193.087,02 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.193.087,02 €
------------------------	----------------

Affectation en compte Report à nouveau	1.193.087,02 €
--	----------------

dont le montant créditeur passerait ainsi de 811,14 € à 1.193.898,16 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale prend acte que seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

L'Assemblée Générale prend également acte, conformément au Code de commerce, de ce que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en euros pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2018 (179.200 ACTIONS)	31/12/2017 (179.200 ACTIONS)	31/12/2016 (179.200 ACTIONS)
Dividende	12,93 €	12,39 €	9,04 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la cooptation en Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2019 de Monsieur Patrick BLETHON en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Louis-Roch BURGARD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, prenant fin en 2024 à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide de ratifier ladite cooptation.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la cooptation en Conseil d'Administration en date du 5 juin 2020 de Monsieur Pierre CASTERAN en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Patrick BLETHON, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, prenant fin en 2024 à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide de ratifier ladite cooptation.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la cooptation en Conseil d'Administration en date du 5 juin 2020 de Monsieur Serge DANIEL en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Xavier GORIOUX, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, prenant fin en 2024 à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide de ratifier ladite cooptation.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président-Directeur Général et/ ou au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.